

ANNEXE VI

PICTOGRAMMES EXPLICATIFS DES MESURES DE RESTRICTION

par USAGE

(usages domestiques, usages agricoles, collectivités et entreprises non agricoles)

et

par NIVEAU DE GRAVITÉ

(alerte, alerte renforcée et crise)



PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

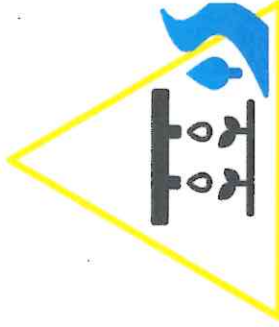
Usages agricoles



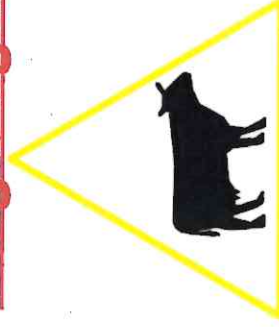
Interdiction d'irriguer par
aspersion des cultures
entre 11h et 18h **pour les irrigants**
à proximité d'un cours d'eau



Interdiction de
mener les pompages
d'essai des forages
sauf dérogation DDT



Autorisation d'irrigation
par système
d'irrigation localisée **pour**
les irrigants
à proximité d'un cours d'eau



Autorisation d'abreuvement
des animaux

*Ne sont pas concernées les pépinières, les cultures fruitières,
maraîchères, florales, les plantes aromatiques ou médicinales.*

Les présentes restrictions s'appliquent aux prélèvements en cours, d'eau ou en nappe d'accompagnement (à moins de 200 m d'un cours d'eau et moins de 20m de profondeur, sauf si démonstration de non incidence par un hydrogéologue, ou inversement si en dehors de ces critères mais démonstration d'incidence d'un hydrogéologue).

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions

**Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – Arrêtés**

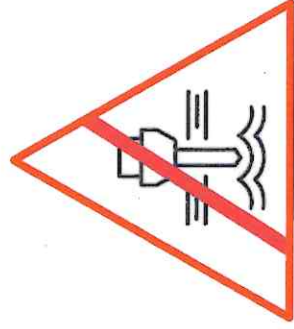
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

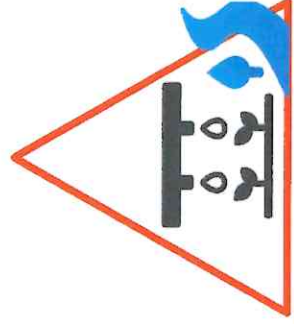
Usages agricoles



Interdiction d'irriguer par aspersion des cultures entre 9h et 20h sauf outil de pilotage dédié (18h-11h) pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Interdiction de mener les pompages d'essai des forages



**Irrigation par système d'irrigation localisée
Autorisé pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau**



Abreuvement des animaux autorisé

Ne sont pas concernées les pépinières, les cultures fruitières, maraîchères, florales, les plantes aromatiques ou médicinales.

Les présentes restrictions s'appliquent aux prélèvements en cours d'eau ou en nappe d'accompagnement (à moins de 200 m d'un cours d'eau et moins de 20m de profondeur, sauf si démonstration de non incidence par un hydrogéologue, ou inversement si en dehors de ces critères mais démonstration d'incidence d'un hydrogéologue).

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Usages agricoles



Interdiction d'irriguer par aspersion des cultures pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Interdiction d'irriguer par système d'irrigation localisée



Interdiction de mener les pompages d'essai des forages pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Abreuvement des animaux autorisé

Ne sont pas concernées les pépinières, les cultures fruitières, maraîchères, florales, les plantes aromatiques ou médicinales.

Les présentes restrictions s'appliquent aux prélèvements en cours d'eau ou en nappe d'accompagnement (à moins de 200 m d'un cours d'eau et moins de 20m de profondeur, sauf si démonstration de non incidence par un hydrogéologue, ou inversement si en dehors de ces critères mais démonstration d'incidence d'un hydrogéologue).

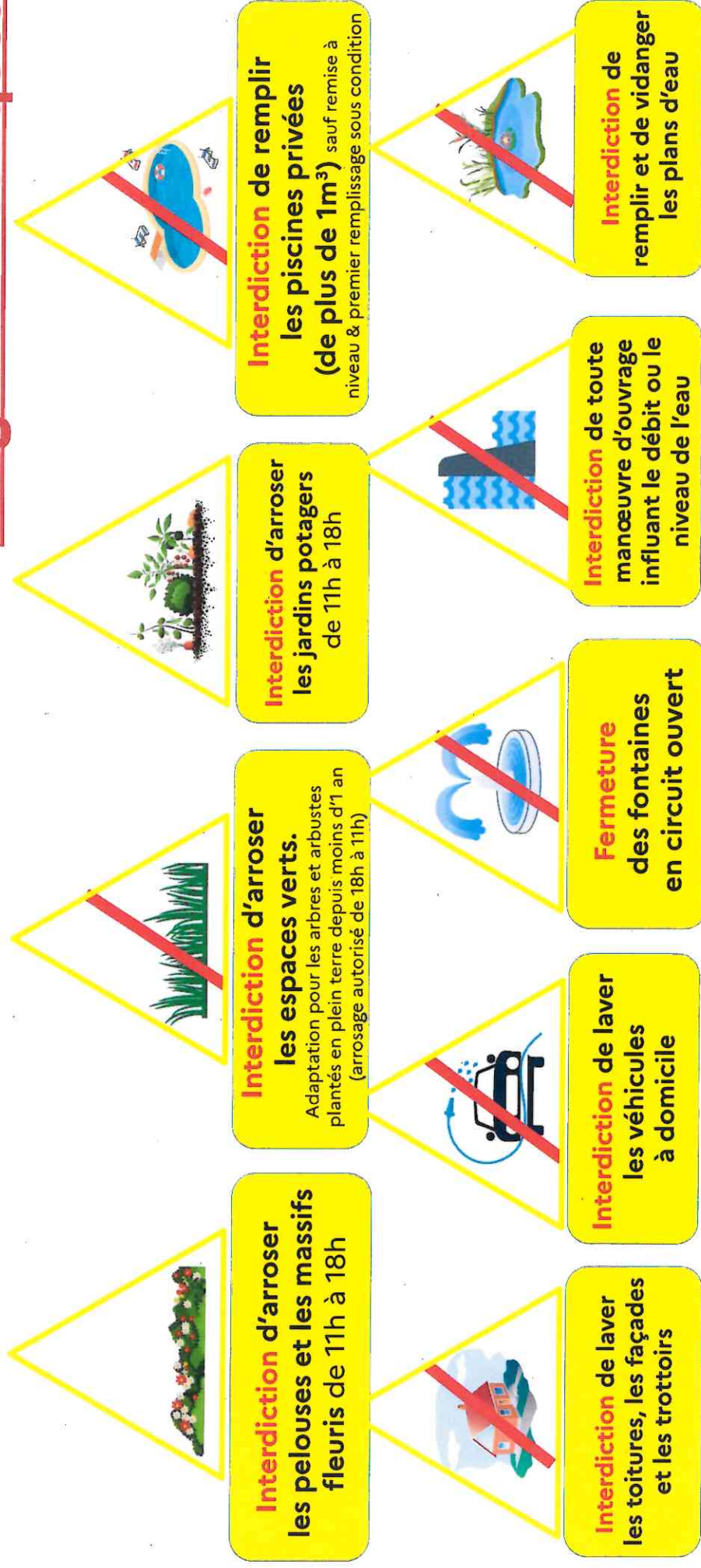
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Usages domestiques



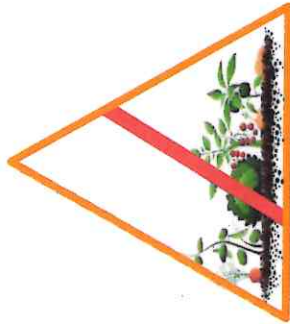
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

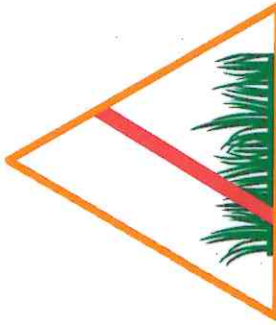
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

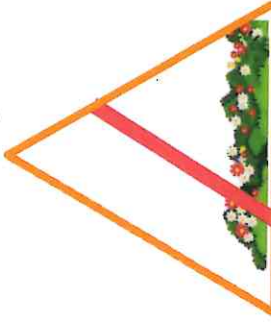
Usages domestiques



**Interdiction d'arroser
les jardins potagers
de 9h à 20h**



**Interdiction d'arroser
les espaces verts.**
Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



**Interdiction d'arroser
Les pelouses et les
Massifs fleuris**



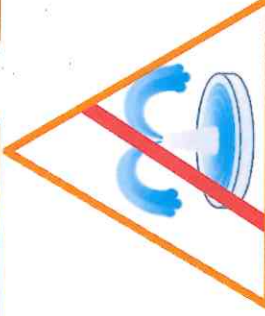
**Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³)** sauf remise à
niveau & premier remplissage sous condition



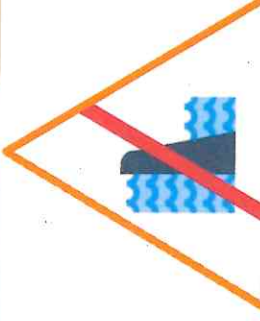
**Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs**



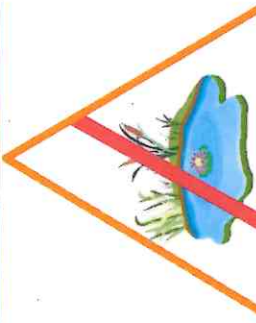
**Interdiction de laver
les véhicules
à domicile**



**Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert**



**Interdiction de toute
manœuvre d'ouvrage
influant le débit ou le
niveau de l'eau**



**Interdiction de
remplir et de vider
les plans d'eau**

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – **Arrêtés**
Version du 09/05/2023



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Usages domestiques



Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris



Interdiction d'arroser
les espaces verts.



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
de 9h à 20h



Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³)



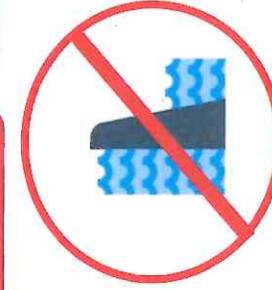
Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs



Interdiction de laver
les véhicules
à domicile



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction de toute
manœuvre d'ouvrage
influant le débit ou le
niveau de l'eau



Interdiction de
remplir et de vidanger
les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

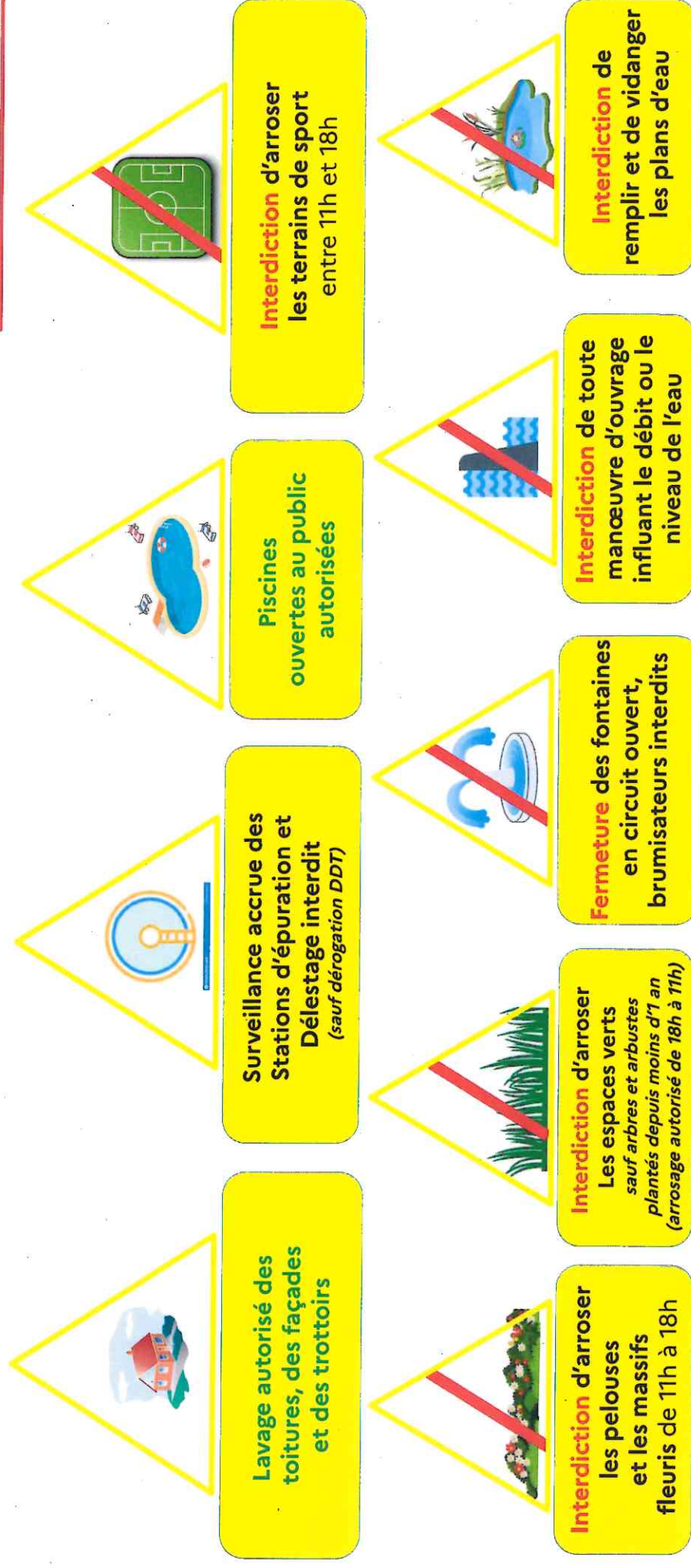
Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)

Version du 05/05/2023

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Collectivités



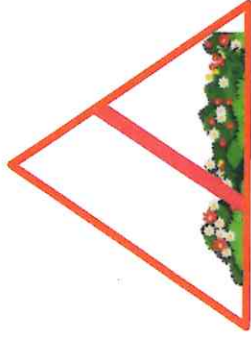
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

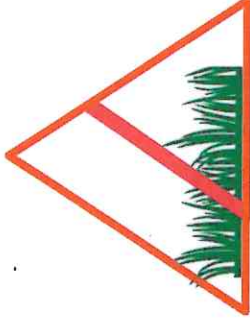
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Collectivités



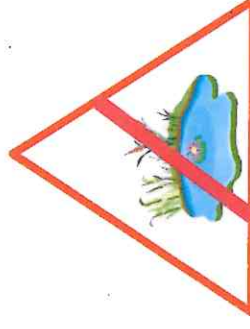
**Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris**



Interdiction d'arroser les espaces verts
Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



**Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h**



**Interdiction de
remplir et de vidanger
les plans d'eau**



**Fermeture des fontaines
en circuit ouvert,
brumisateurs interdits**



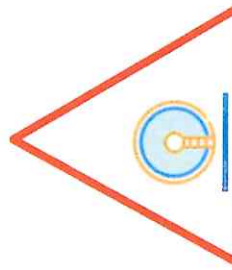
**Interdiction de toute
manœuvre d'ouvrage
influant le débit ou le
niveau de l'eau**



**Vidange des piscines
recevant
du public soumise à
autorisation ARS et DDT**



**Lavage autorisé des
toitures, des façades
et des trottoirs**



**Surveillance accrue des
stations d'épuration
et délestage interdit
sauf dérogation DDT**

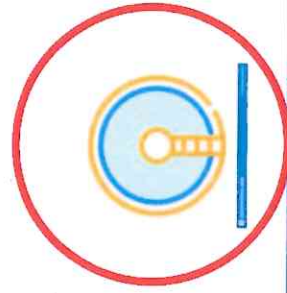
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
 sur le site des services de l'État – **Arrêtés**
 Version du 09/05/2023

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Collectivités

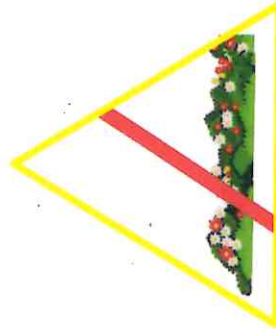
			
Remplissage et vidange des piscines recevant du public soumise à autorisation ARS et DDT	Surveillance accrue des stations d'épuration et délestage interdit sauf dérogation DDT	Interdiction d'arroser les terrains de sport sauf enjeu national ou international	Interdiction d'arroser les pelouses Et les massifs fleuris
			
Lavage interdit des toitures, des façades et des trottoirs sauf dérogation sanitaire	Interdiction d'arroser Les espaces verts	Fermeture des fontaines en circuit ouvert, brumisateurs interdits SAUF dérogation canicule	Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau
Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau			

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

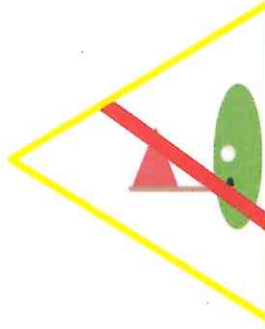
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Entreprise non agricole



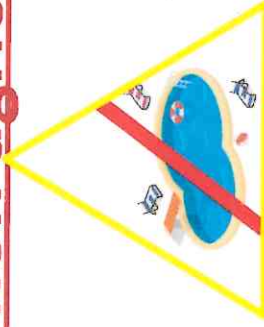
Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris de 11h à 18h



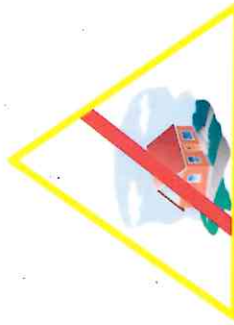
Interdiction d'arroser les
Golfs de 8h à 20h.
Tenue d'un registre de
Prélèvement.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h



Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) sauf remise à
niveau
& premier remplissage sous condition



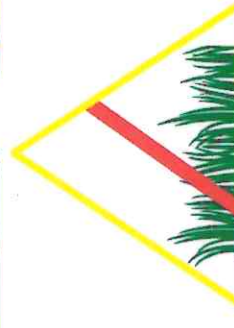
Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs sauf
entreprise de nettoyage



Interdiction de laver
les véhicules sauf avec
matériel adapté chez un
professionnel



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction d'arroser
les espaces verts.
Sauf pour les arbres et arbustes
plantés depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équin
sauf dérogation DDT

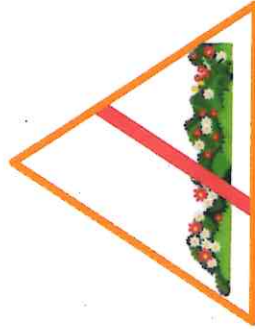
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – **Arrêtés**

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Entreprise non agricole



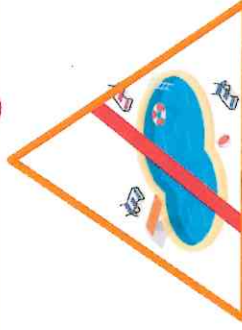
Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les espaces verts
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h



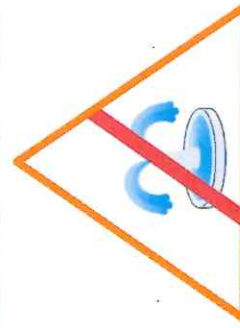
Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



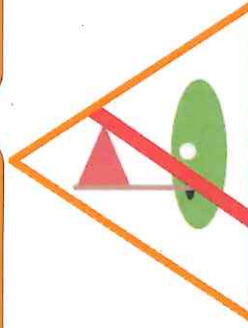
Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs *sauf*
entreprise de nettoyage



Interdiction de laver
les véhicules *sauf avec*
matériel adapté chez un
professionnel



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction d'arroser
les golfs *à l'exception*
des greens et départs



Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équinés
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – **Arrêtés**

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris



Interdiction d'arroser
les espaces verts.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
sauf enjeu national ou
international



Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³)



Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs sauf
dérogation sanitaire



Interdiction de laver
les véhicules sauf
dérogation sanitaire



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction d'arroser
les golfs à l'exception
des greens entre 20h et 8h



Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équinés
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

**Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – Arrêtés**